

Un conflit social exemplaire en 1844

La grève des mineurs de Rive-de-Gier, Loire.

Je traitais récemment sur ce site de la réaction de Marx à la révolte des tisserands silésiens, en juin 1844.

Il était bien naturel que Marx s'intéresse à cet événement marquant dans l'actualité allemande, et qu'il y consacre un article dans le journal démocratique de langue allemande de Paris. J'y reviendrai dans des articles ultérieurs.

Mais Marx, qui résidait alors à Paris, et qui avait noué des liens amicaux avec Ferdinand Flocon, rédacteur en chef du journal démocratique *La Réforme*, n'avait pas pu ne pas voir mention dans ce journal des événements de Rive-de-Gier, auxquels furent consacrés de nombreux articles. Mais il n'était pas question pour lui, réfugié politique en situation hasardeuse, de traiter publiquement de l'actualité française.

Or les événements de Rive-de-Gier, (localité située à l'Ouest du sillon du Gier, non loin de la vallée du Rhône, proche de Saint-Étienne et de Lyon) sont un véritable cas d'école pour comprendre le développement capitaliste et la condition ouvrière du temps.

J'avais en 1989-1990 consacré plusieurs études au poète patoisant local de Rive-de-Gier, et notamment au texte qu'il a consacré à la première grève des mineurs de la localité, en 1840. La lecture peut vous permettre d'appréhender le contexte de cette première action revendicative sans violences ; j'évoque aussi, quelques documents à la clé, la grève dure et sanglante de 1844 : [René Merle : "Roquille - Lo Pereyoux", la grève des mineurs de Rive-de-Gier en 1840](#)

Je disais plus haut de ce conflit qu'il fut un véritable cas d'école : une concentration capitaliste des petites compagnies

minières, entraînant une baisse des salaires ; la protestation immédiate des travailleurs, par un arrêt de travail illégal (la grève était interdite) ; la solidarité de classe transcendant les divers statuts et rémunérations des ouvriers ; l'intervention provocatrice brutale, puis sanglante, des autorités (préfecture, justice, force armée)...

Véritable cas d'école également car, à la différence par exemple de l'insurrection des Canuts lyonnais en 1834, où les revendications sociales se mêlaient aux aspirations républicaines, ce conflit est un conflit social à l'état brut, même si a posteriori les autorités y ont vu la main d'agitateurs « communistes ». (Voir mon article mentionné ci-dessus).

Voici le premier article évoquant le conflit paru dans le journal démocratique *La Réforme* le 9 avril 1844.

À la différence des républicains bourgeois de l'important *Le National*, - plus de 4000 exemplaires - dont l'opposition était exclusivement politique, la modeste *Réforme*, - moins de 2000 exemplaires -, créée par Ledru-Rollin en 1843, unissait son engagement démocratique à des préoccupations sociales.

Le journal reprend d'abord ici les informations données par le très gouvernemental *Mercure Séguisien*, journal des arts et du commerce, de Saint-Étienne et du département de la Loire, et il les complète par une information puisée dans quotidien d'opposition radicale *Le Censeur, Journal de Lyon, politique, industriel et littéraire*, de même orientation que *La Réforme*.



« 8 avril

Troubles à Rive-de-Gier

Les ouvriers des Faches ont été prévenus, lundi de la semaine dernière, qu'au bout de la huitaine les piqueurs ne recevraient plus que 3 fr. 75 c. par jour au lieu de 4 fr.

Le lundi 1^{er} avril devait commencer cette réduction aux puits des Faches ; mais les ouvriers n'y parurent point. Trois autres puits furent également désertés par les mineurs.

Le lendemain mardi, le chômage s'est étendu sur presque tous les puits ; enfin mercredi la coalition était complète.

[« chômage » et « coalition » désignaient alors la grève, interdite et passible de prison]

Les mineurs se promenaient par groupes dans les rues de Rive-de-Gier, ou bien stationnaient sur les quais du canal et sur les ponts dans une attitude passive ; quelques hommes, plus malheureusement inspirés, se répandirent dans les communes, armés de bâtons et commirent quelques déprédations sur les chantiers, menaçant les ouvriers en petit nombre qui travaillaient encore et forçant quelques uns d'entre eux à les suivre.

De Saint-Étienne une estafette partit dès lundi pour en prévenir M. le préfet. Ce magistrat se rendit sur les lieux mardi dans la matinée.

Mercredi, à deux heures, un bataillon du 27^e de ligne, en garnison à Saint-Étienne se mit en route pour la même destination, où il arriva avant sept heures du soir, précédé de M. le général commandant la subdivision militaire.

Un arrêté de M. le préfet, concernant les attroupemens (graphie de l'époque), avait été affiché de bonne heure dans plusieurs quartiers de la ville et dans les communes environnantes.

Les ouvriers groupés devant ces affiches en entendaient la lecture que leur faisait un des leurs à haute voix, mais ils ne s'empressaient guère d'obtempérer aux injonctions de

l'autorité ; il semblait au contraire que les attroupemens (sic) devenaient à chaque instant plus intenses et plus nombreux. Bientôt les ouvriers apprirent que quelques camarades mis en prévention de délit de coalition avec menace avaient été arrêtés, et qu'ils subissaient en ce moment un interrogatoire auprès de M. le juge d'instruction, dans une des salles de la mairie. Ils partirent aussitôt, ramassant tous les ouvriers qui se trouvaient sur leur chemin.

Arrivés près de la mairie, les cris et les vociférations redoublèrent. La sentinelle placée devant la porte et les hommes du poste voisin ne pouvaient déjà plus contenir ces masses ameutées. Le commissaire de police sortit de l'Hôtel-de-Ville, suivi de quelques gendarmes et s'avança vers le peuple et les ouvriers ; il les engagea avec bonté à se retirer, les prévenant que c'était dans leur intérêt qu'il parlait, et aussi dans l'intérêt de leurs camarades, dont ils pouvaient ainsi prolonger l'arrestation préventive, et que, s'ils continuaient ces manifestations, l'autorité serait obligée de sévir ; mais ces exhortations ne furent point entendues. Les cris, les menaces, les insultes continuèrent. Alors le commissaire de police saisit quatre des plus mutins, et les gendarmes les emmenèrent à l'Hôtel-de-Ville.

Cet acte de vigueur porta la foule à de nouvelles démonstrations plus inconséquentes encore et plus téméraires. M. le procureur du roi, qui était dans une des salles de l'Hôtel-de-ville avec M. le juge d'instruction, pensa que le moment était arrivé aussi de montrer à l'émeute que l'autorité sait accomplir jusqu'au bout ses devoirs, quelque pénibles qu'ils soient, et que ni le bruit ni les menaces ne leur font peur. « Monsieur, dit-il au commissaire de police, l'Hôtel-de-Ville n'est pas une prison ; conduisez ces quatre hommes à la maison d'arrêt. Il est bon qu'on sache que force doit toujours rester à la loi. » Les quatre hommes sont emmenés au milieu

d'un piquet d'infanterie et de quelques gendarmes précédés du commissaire de police et d'un agent ; mais à peine avaient-ils fait quelques pas dans la rue, que la foule se précipite sur l'escorte, l'empêchant d'avancer, et ne dissimulant pas son projet d'enlever les quatre prisonniers.

M ; le procureur du roi, prévenu de ce qui se passait, sort de l'Hôtel-de-Ville accompagné de M. le lieutenant de gendarmerie, et se dirige vers l'officier municipal, qu'il rejoint, mais non sans peine. L'exaspération de la foule était à son comble. Les vociférations redoublaient, et à chaque pas l'autorité et son escorte se trouvaient arrêtés par des flots de peuple. Alors M. Bouchetat invita le commissaire de police à lire tout haut la loi de 1831 sur les attroupemens (sic) et à faire les sommations voulues. La première sommation ayant eu lieu sans succès, une seconde sommation fut faite. Le moment était des plus critiques. Dieu merci, la foule ameutée comprit enfin à quels dangers elle s'exposait et peu à peu elle se dissipa. Les quatre prisonniers furent déposés à la maison d'arrêt. Le reste de la journée a été assez tranquille. Les ouvriers continuaient bien leur station sur les ponts, mais aucun incident de caractère de celui que nous venons de citer ne s'est reproduit.

Il est arrivé de la cavalerie de Vienne. En ce moment Rive-de-Gier ne ressemblait pas mal à une ville prise d'assaut.

(Journal de Saint-Étienne.) » [Il s'agit du gouvernemental *Mercure Ségusien.*]

« Nous recevons les détails suivans (sic) sur la malheureuse affaire de Rive-de-Gier qui préoccupe aujourd'hui vivement toute notre ville :

Les dispositions prises par la nouvelle compagnie générale du bassin houiller de la Loire n'ont pas tardé à porter leurs fruits, et aujourd'hui nous avons une collision sanglante à déplorer.

Dans un certain nombre d'exploitations le nombre des ouvriers avait été diminué, le salaire réduit ; les heures de travail avaient été augmentées dans trois puits ; un certain nombre d'ouvriers avaient cessé tout travail. Des poursuites furent ordonnées contre eux ; le général, le préfet de la Loire, le procureur général de Lyon étaient hier vendredi, dans la matinée, à Rive-de-Gier. Quatorze ouvriers avaient été arrêtés ; on les plaça dans des tombereaux entourés de pelotons de troupe de ligne et de la gendarmerie, et on se mit en marche à midi pour Saint-Étienne. Nous aurons peut-être, quand tous les détails nous seront parvenus, à qualifier sévèrement ce déploiement de force, qui a été la cause des malheurs qui l'ont suivi de près.

Le cortège des prisonniers fut immédiatement suivi par une foule nombreuse de femmes et d'enfans (sic), qui faisaient entendre des cris et des lamentations. Arrivé auprès de l'exploitation de la Grand' Croix, entre Rive-de-Gier et Saint-Chamond, le convoi fut arrêté par une foule immense qui se grossissait des ouvriers de Saint Paul en-Jarret, et qui, se précipitant à la bride des chevaux, délivra les prisonniers, à l'exception de deux.

La troupe se mit en bataille, et le chef ordonna le feu. On assure que les simples soldats tirèrent en l'air, nous l'ignorons, mais des ouvriers, que l'on porte au nombre de vingt, furent blessés, et plusieurs mortellement.

Nous manquons de détails postérieurs ; un bataillon est parti de Lyon hier soir. Toutefois, nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que la tranquillité n'a pas été de nouveau troublée depuis hier soir et que la Compagnie Générale se relâche de ses prétentions sur quelques points. »

(*Censeur*) [Il s'agit du journal démocratique de Lyon.]

Le 10 avril La Réforme consacre une grande partie de sa Une aux événements de Rive-de-Gier. Son correspondant à Saint-Étienne lui communique l'article entier du *Mercure Ségusien*, présenté la veille en version condensée, et l'accompagne de commentaires qui contredisent sur plusieurs points le *Mercure* qui encense évidemment la sagesse et l'esprit de responsabilité des autorités, et les dégage de toute responsabilité.

Le correspondant voit les choses autrement. Il nie les violences attribuées aux grévistes dans leur tournée des puits pour inciter à cesser le travail. Il insiste sur le fait que le drame aurait pu être évité :

« Vous voyez la paternelle prudence des agents (sic) du gouvernement, elle consiste à dédaigner les sages avis d'un maire qui se chargeait de ramener l'ordre par sa seule intervention. [...]

Il faut encore constater dans le récit du *Mercure Ségusien* une grave omission. Il n'a rien dit de la conduite sage et ferme de M. Robichon, maire de Rive-de-Gier. M. le maire, qui occupe un grand nombre d'ouvriers en qualité de chef d'une grande fabrique de verrerie, a répondu à l'offre de M. le préfet de lui envoyer des troupes, qu'il n'en avait pas besoin, qu'il se faisait fort de tout concilier. M. le préfet ayant insisté, il a répondu que les soldats ne seraient pas entretenus aux frais de la ville, ajoutant : Si MM. les extracteurs payaient leurs ouvriers comme je paie les miens, nous n'aurions pas de pareils désordres à déplorer. »

Je vous renvoie à mon article cité ci-dessus concernant les verriers, leur conscientisation politique plus grande que celle des mineurs, et, partant, l'ambiguïté paternaliste de ce grand notable qui, dans un esprit de solidarité locale, n'hésite pas à prendre parti contre le monopole minier « étranger ».

Le correspondant s'inscrit aussi en faux contre l'assertion du Mercure, condamnant une action de solidarité inopportune : la réduction des salaires ne touchait que 6 piqueurs du puits des Faches. Voici le commentaire du correspondant :

« Est-il possible que tous les ouvriers du bassin aient pris fait et cause pour six d'entre eux dont on voulait diminuer la journée de 25 centimes. Ils prétendent qu'il s'agissait de diminuer tous les salaires de 50 à 75 centimes. D'ailleurs, on le sait, les ouvriers mineurs sont en général jaloux les uns des autres lorsque le prix des journées n'est pas uniforme. Ce n'est donc pas parce que six d'entre eux auraient été mécontents (sic) que les autres auraient refusé le travail. La véritable cause est qu'ils se sont tous vu menacés gravement dans leur avenir. C'est qu'ils craignent qu'après une diminution de salaire il en vienne une autre, et qu'il arrive un temps où il leur sera matériellement impossible de travailler pour vivre. En effet, les durs travaux de ces hommes exigent une nourriture forte et substantielle. Où la trouver ? le salaire va toujours en diminuant, tandis que le prix des substances va toujours en augmentant. Ne sont-ils pas assez malheureux déjà ceux-là qui sont exposés toutes les heures, pour ainsi dire, à mille accidents (sic) mortels, et qui n'ont pour toute ressource, quand leurs forces sont épuisées, que la misère et l'hôpital !!! »

Je reviendrai bientôt sur les suites données par *La Réforme* à ces événements, et m'en tiens aujourd'hui à une présentation factuelle.